



Donneloye, le 22 avril 2013

**Case Postale 21  
1407 Donneloye**

Tél. 024 433 19 50  
info@donneloye.ch

**Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye**

**Préavis N° 4/2013**

---

**Collège de Donneloye - Aménagements de sécurisation du préau de l'école et de ses alentours.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 85'000.-- pour permettre de procéder à des aménagements de sécurisation du préau de l'école du collège de Donneloye et de ses alentours.

**Historique .**

Il y a longtemps que la Municipalité est consciente des problèmes de sécurité dans la zone du collège de Donneloye et de ses alentours. Vous devez savoir que nous n'avons pas attendu des courriers de parents pour agir.

Dans le courant du mois de mai 2012, la Municipalité a rencontré MM. Claude Muller, voyer de l'arrondissement Nord et Vincent Yanef, responsable de la signalisation pour le canton de Vaud. Nous avons défini ensemble les mesures qui pourraient être envisagées.

Le mardi 25 septembre, nous avons observé une journée de la vie de notre collègue, plus particulièrement l'arrivée et le départ des enfants ainsi que le déroulement et les activités durant la récréation. Nous avons également discuté avec les membres du corps enseignant, observateurs privilégiés de tout ce qui se passe dans les abords directs du collège.

**Améliorations possibles :**

Suite à toutes ces observations nous avons répertorié plusieurs points d'améliorations, tout en tenant compte des remarques ci-dessous :

1. Toutes les mesures de sécurité envisagées devront tenir compte que la cour est traversée par une « ruelle d'utilité publique », dûment inscrite au registre foncier et que l'accès des riverains, des locataires des appartements du collège et des locataires des garages de la petite école, doit être garanti, mais sous certaines conditions.
2. Vu la configuration des lieux et des habitations, il faudra également tenir compte qu'un accès à des services d'urgences, ambulance, feu, etc, devra être possible en toutes circonstances.
3. Il manque des places de parc réservées au corps enseignant (6 places minimum)
4. Il faut impérativement éliminer le parcage anachronique des véhicules, qui va même jusqu'à fermer la possibilité d'accès au préau

### **Solutions envisagées :**

- Limiter le parcage dans la cour ou dans ses abords directs (interdit durant les heures réservées aux activités scolaires)
- Limiter la possibilité de circuler au travers de la cour pendant les périodes d'arrivée ou de départ des élèves ainsi que pendant les récréations.
- Sécuriser la zone où les enfants montent ou descendent du bus postal et du bus scolaire.
- Définir une zone de dépôt et de prise en charge des enfants par les parents motorisés.
- Sécuriser la descente de l'église à son débouché sur la Rue des 3 Fontaines.
- Sécuriser le mur de l'église qui surplombe cette rue.
- Signaler la zone école sur les trois accès routiers possibles, Mézery, Yvonand et centre du village.
- Sécuriser le débouché du chemin de la place de jeu à l'angle de la propriété Bula. Les enfants débouchent derrière le mur de jardin alors que très souvent les automobilistes roulent sur le trottoir pour permettre le croisement de véhicules.

### **Conception du projet :**

Suite à l'analyse de tous ces points, nous avons mandaté le bureau d'ingénieur Perret-Gentil à Yverdon pour l'étude d'un modérateur de trafic à la Rue des Cotérus et soumis la présentation du projet à M. Muller, voyer de l'arrondissement Nord.

Nous avons également pris contact avec des entreprises spécialisées qui nous ont conseillés et présentés des solutions techniques en fonction de nos besoins et de la topographie des lieux. Nos réflexions ont pu s'appuyer sur les résultats des comptages routiers, résultats qui vous ont été présentés lors de notre dernier Conseil Général.

Dans le but d'ouvrir une discussion constructive, nous avons, début février, présenté notre projet aux riverains, aux locataires, au corps enseignant et à la population. Pas moins de 31 personnes se sont déplacées et nous ont soumis des remarques; un des soucis des riverains était de pouvoir continuer à bénéficier d'un accès avec le moins de contraintes possibles. Une discussion complémentaire a eu lieu avec les riverains, le 4 mars dernier, qui ont accepté une nouvelle conception du contrôle d'accès.

Notre dossier a été complété par une discussion avec les responsables de CarPostal et avec M. Richard Fontannaz, patron de la société exploitant les minibus

Sur la base de ces remarques nous avons adapté notre projet et informé la Direction de l'établissement scolaire.

### **Descriptif des mesures envisagées :**

#### **Place de parc pour le corps enseignant :**

- Diverses formules ont été étudiées ; d'un commun accord il a été décidé que le stationnement des véhicules serait organisé sur la place de la grande salle.
- La place située à la hauteur de l'ancienne poste reste à disposition des usagers de la banque et de la poste.

#### **Aménagement d'un modérateur de trafic à la Rue des Cotérus :**

- Garantir l'accès à la propriété de M. et Mme Golay
- Créer une zone d'arrêt de façon à rendre le croisement ou le dépassement du bus CarPostal impossible lors de la prise en charge ou du dépôt des enfants.
- Cette zone réalisée en pavés présentera une surélévation de 3 cm. Elle sera délimitée par des marquages de couleurs et par deux bornes souples en extrémité direction Mézery.
- Le trottoir le long du mur du bâtiment Clair Logis sera sécurisé par trois bornes souples.
- Une largeur de plus de 4 mètres est ainsi réservée à la circulation.

- Cet aménagement pourra être franchi en cas de besoin exceptionnel (convoi agricole par exemple).

### **Zone de stationnement minibus transports scolaires :**

Le minibus pourra stationner dans la zone située entre les barrières et le trottoir, il est également prévu 2 places réservées aux parents qui déposent leurs enfants. Cette solution sera peut être appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des besoins en transports.

Notre souhait est que la zone de dépôt et de prise en charge des enfants par les parents se déplace sur l'aire de stationnement de la grande salle. Le trajet entre la descente de l'église et la grande salle est sécurisé par un trottoir. Tous les établissements n'offrent pas une zone d'attente dans les abords immédiats de celui-ci.

### **Aménagement d'une barrière automatique et feux clignotants :**

L'accès au préau sera fermé par la pose d'une barrière automatique interdisant le passage aux véhicules pendant les périodes de rentrée et de sortie des classes, ainsi que pendant les récréations. L'abaissement de la barrière automatique ainsi que l'enclenchement des feux seront contrôlés par des horloges programmables en fonction des horaires.

En cas d'urgence, pompiers, ambulances ou pour d'autres motifs exceptionnels, l'ouverture de la barrière pourra être commandée à l'aide d'une clé « Kaba 5000 ». Les riverains, les locataires et le corps enseignants seront équipés de télécommandes leur permettant de commander l'ouverture en cas de nécessité.

En prolongement de la barrière automatique, équipée d'une herse ne permettant pas le passage des enfants en-dessous, le préau sera délimité par des éléments de barrières qui empêcheront les enfants de courir en direction de la chaussée. Ces éléments de barrières seront amovibles pour garantir un accès à la fosse à copeaux lors de la livraison de ceux-ci.

Afin de diriger les enfants et les piétons en parallèle à la chaussée et non pas en direction de celle-ci, un perron et une rampe sécurisée par une barrière seront créés.

En complément, la visibilité de la zone école sera signalée par la pose de panneaux de signalisation avec feux clignotants « Danger » sur les mâts d'éclairage public, un en arrivant d'Yvonand, un en arrivant du centre du village et un en arrivant de Mézery.

### **Mur et descente de l'église :**

Une barrière de sécurité au niveau du mur de l'église qui surplombe la Rue des 3 Fontaines et des barrières amovibles pour sécuriser la descente de l'église seront posées. Ces dernières, genre by-pass avec une ouverture d'environ 2 mètres, devront freiner le passage des piétons et des enfants avant l'accès au trottoir. Elles seront facilement démontables pour tous motifs exceptionnels, mariages etc.

### **Aménagement du trottoir au niveau de la propriété Bula :**

Suite aux remarques de M. Muller, nous devons améliorer le débouché du terrain de jeux sur le trottoir à l'angle du jardin de la propriété Bula.

Il est envisagé la pose de 3 bornes souples à la hauteur du mur de jardin de la propriété Bula. La largeur de la chaussée sera alors de 5.25 mètres, ce qui permettra le croisement sans problème, mais à vitesses modérées, de deux véhicules.

Cet aménagement devrait modifier l'optique rectiligne de la chaussée avec pour conséquence une diminution de la vitesse des véhicules. En cas de besoin exceptionnel, il sera possible de franchir ces bornes souples (exemple croisement de véhicules agricoles).

La Municipalité de Donneloye au Conseil Général

L'interdiction de rouler sur le trottoir devrait améliorer la sécurité des enfants au débouché place de jeux angle du jardin.

**Conclusion :**

- Ces mesures ne sont pas définitives elles pourront être complétées ou modifiées en fonction des observations qui seront faites après leurs mise en application.
- Nous devons tous garder à l'esprit que le risque zéro n'existe pas et que seul un respect et une discipline de tous les intervenants permettra d'atteindre l'objectif fixé soit « amélioration de la sécurité pour tous »

**Financement et amortissement :**

Nous vous remettons, ci-dessous, le récapitulatif des coûts estimatifs :

Pos	Descriptif (net HT)				Récap. choix
1	3 panneaux dangers enfants avec feux clignotants			10'299.60	
2	Barrière automatique			9'591.10	
3	Marquage "zone de dépôt"			87.90	
4	Signalisation hauteur du couvert			172.05	
5	Marquage jeux "zone préau"			880.00	
6	Panneau signalisation "parcage autorisé..."			543.85	
7	Marquage Granoplast "zone extrémités chicane"			837.00	
8	Poles cônes "zone extrémité chicane"			1'041.60	
9	Poles cônes "zone trottoir face à la chicane"			1'557.75	
10	Poles cônes "zone jardin Bula"			1'278.75	
	<b>Total net HT positions 1 à 10</b>				<b>26'289.60</b>
11	Etude bureau d'ingénieur Perret Gentil				8'000.00
12	Génie civil chicane	5'724.00			5'724.00
13	Génie civil perron rampe et divers	5'553.00			5'553.00
14	Entretien peinture anciennes barrières église				2'454.30
15	Barrière préau, perron et rampe		8'136.10		8'136.10
16	Barrières mur de l'église		11'086.25		11'086.25
17	Barrières descente de l'église		4'637.90		4'637.70
18	Divers et imprévus 10 %				7'100.00
	Total HT	11'277.00	23'860.25	26'289.60	78'980.95
	TVA 8 %				6'311.20
	<b>Total TTC</b>				<b>85'292.15</b>

Les travaux seront financés par les liquidités de la bourse communale, sans avoir recours à un emprunt.

La Municipalité de Donneloye au Conseil Général

L'investissement de CHF 85'000.-- sera amorti comptablement sur 10 ans, soit CHF 8'500.-- par an.

La Municipalité se tient à l'entière disposition de la Commission des Finances et Gestion et de la Commission ad'hoc pour leur fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL DE DONNELOYE**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu les rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des finances et gestion,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

- 1) d'accepter le projet des aménagements de sécurisation du préau de l'école et de ses alentours selon les offres retenues par la Municipalité pour un montant de CHF 85'000.--.
- 2) Financement par les liquidités de la bourse communale  
L'investissement sera amorti sur 10 ans, soit CHF 8'500.-- par an.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

MUNICIPALITE DE DONNELOYE  
La Syndique La Boursière  
Lise Courvoisier F. Gavillet  
F. Gavillet

